

**Délibération  
 du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du  
 Conseil de Communauté**

Membres élus : 78  
 Membres en fonction : 78  
 Membres présents : 54  
 Membres absents : 24  
 Procurations : 09

Date de convocation : 15/01/2026  
 Date de transmission : 26/01/2026  
 Date de mise en ligne : 26/01/2026

**Séance du 21 janvier 2026**  
 L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 21 du mois de janvier à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

**Présents :**

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

**Absents excusés :**

Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GINDER Philippe (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

**Secrétaire de séance :**

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 5<sup>ème</sup> QUESTION

### **Mobilité – Tarification transfrontalière : suppression du ticket « Inflex réduit »** (DELIBERATION n° 2026-005)

Lors de la mise en service de la ligne 3 du tramway entre Bâle et la gare de Saint-Louis, une tarification transfrontalière a été définie d'un commun accord avec la communauté tarifaire de la Suisse du nord-ouest (TNW).

Dans ce cadre, la différence de niveau de vie et les particularités locales et sociales entre la France et la Suisse ont été prises en compte par la création du tarif « Inflex » donnant l'accès au centre de Bâle à un prix réduit sans toutefois permettre d'y effectuer des correspondances sur d'autres lignes situées dans le périmètre de la TNW.

En parallèle, Saint-Louis Agglomération a mis en place une remise supplémentaire sur le tarif « Inflex » par le biais d'une carte de réduction vendue à tout usager français au tarif annuel de 20 € donnant ainsi accès au ticket « Inflex réduit » de 2.70 € au lieu de 3.30 €. En contrepartie, Saint-Louis Agglomération compense à la TNW, la différence par rapport au tarif sans réduction.

Malgré cette aide financière, il est observé une faible vente du tarif réduit par rapport au tarif normal spécifique à cette offre. Les ventes du ticket « Inflex réduit » sur les 10 premiers mois de 2025, ne représentent que 0.4% des recettes du réseau Distribus. Sur la même période, le ticket « Inflex » normal représente, quant à lui, 12.3% des recettes du réseau.

Les faibles ventes peuvent s'expliquer par la complexité de la grille tarifaire du réseau Distribus, qui cumule les tarifs internes au territoire de Saint-Louis Agglomération, les tarifs combinés Grand Est et les tarifs transfrontaliers, dont ce tarif « Inflex réduit » qui dégrade davantage la lisibilité globale. Par ailleurs, sa gestion se traduit par un lourd travail administratif de suivi des compensations à reverser à la TNW et de la facturation associée, disproportionné par rapport aux gains réels tant en matière de recettes commerciales que de fréquentation.

Afin de faciliter la lisibilité des offres et la communication sur les tarifs transfrontaliers et afin d'alléger le travail de suivi administratif, il est proposé, à l'occasion de la signature du nouveau contrat de délégation de service public de transports urbains, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2026, de supprimer le tarif « Inflex réduit ». Sa suppression entraînera une économie marginale pour l'agglomération mais permet de conserver un tarif plus attractif que le prix du billet classique qui est de 5,10 CHF (billet standard 2 zones).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la suppression du tarif « Inflex réduit » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 23 janvier 2026

Le Président,  
Jean-Marc DEICHTMANN

